

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 80 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
15	Dim.	TRINITÉ.		☉ P. Q. le 5 à 2 h. 52' du soir.
16	Lundi.	s. Cirq.	Prayssac. — Loubressac.	☉ P. L. le 12, à 6 h. 26' du mat.
17	Mardi.	s. Avid.	Prouilhac. — Vayrac.	☉ D. Q. le 19, à 3 h. 20' du mat.
18	Mercr.	s. Marc.	Saint-Caprais.	☉ N. L. le 27, à 7 h. 3' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30'	du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures	du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrâtier	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures	du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 juin 1862.

M. Caviolle, maire de Cahors, vient de nous communiquer la lettre suivante, qu'il a reçue de notre honorable député, M. le comte Joachim Murat. — Nous ne saurions mettre trop d'empressement à publier cette nouvelle preuve du vif intérêt que notre digne représentant porte à son pays.

A. LAYTOU.

« Paris, 8 juin 1862.

» Mon cher Maire,

» Contraint par les exigences de ma santé de me rendre aux eaux sans attendre la fin de la session, j'ai voulu, du moins, emporter la certitude que le sort de notre embranchement était désormais assuré. Vous avez su par quel concours de circonstances le Gouvernement avait été amené à substituer un projet de loi au décret qui devait, comme on l'avait pensé d'abord, en déterminer les conditions. Le Ministre m'a formellement promis que le projet serait présenté à la Chambre avant sa séparation. De leur côté, le Président de la section des travaux publics au conseil d'Etat et le Directeur de la Compagnie m'ont également permis de compter sur leur bienveillant empressement. Il n'a fallu rien moins que toutes ces assurances, pour me décider à quitter Paris. Je serais prêt, d'ailleurs, à y revenir, s'il y avait lieu, pour consacrer, de concert avec mon honorable collègue, M. Delteil, tout ce que nous avons d'énergie et de dévouement au succès d'une affaire qui se lie si étroitement aux plus sérieux intérêts de notre pays.

» Veuillez agréer, mon cher Maire, la nouvelle expression de tous mes dévoués sentiments.

» C^{te} Joachim MURAT. »

BULLETIN

Le *Moniteur* annonce que la session du Corps Législatif est prorogée jusqu'au 27 juin.

A Berlin, dans un discours remarquable, le ministre Von der Heyt a résumé la politique du cabinet. Elle consiste à défendre les droits de la couronne contre les empiètements du gouvernement parlementaire. Le ministre déclare, en terminant, que le cabinet, conformé-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 11 juin 1862.

N° 19.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

IX

(Suite.)

— Je ne pourrai jamais réparer mes torts, dit Alexandre, mais je sais que Paula ne refusera point de m'accueillir quand je lui dirai : « J'ai acquis une foi inébranlable en ton innocence ; rends-moi ton amour. » Et quand je me jeterai à ses pieds pour lui demander pardon, ce sera pour elle la première preuve que je reconnais enfin combien elle est grande et pure. Je suis inexcusable, il est vrai ; mais qui ne se serait laissé tromper par ce fatal enchaînement de circonstances ? Lorsque le comte amena Kielsky à son château, la comtesse ne trahit jamais par un seul mot qu'elle l'eût déjà vu. C'était avant notre mariage, et Kielsky était alors adorateur passionné de Paula. Infortunée Marie ! combien elle a dû souffrir ! N'a-t-elle jamais revu son enfant ?

— Si, une seule fois. Sachant qu'elle allait passer à

(*) La reproduction est interdite.

ment aux intentions royales, travaillera dans un esprit libéral, mais réfléchi, au développement ultérieur des institutions, et qu'il sauvegardera les droits constitutionnels de la couronne, tout en respectant les prérogatives des deux assemblées qui représentent le pays.

A la suite de cette déclaration, la chambre a examiné la question de savoir s'il y avait lieu de voter une adresse. — Après une longue discussion, elle s'est mise d'accord, et a rédigé un projet d'adresse qui ne contient, d'après une correspondance de *l'Esprit public*, aucune allusion au discours de la couronne, qu'il semble considérer comme non avenu ; de plus, il demande un nouveau ministère. Il y a lieu de croire que la royauté ne pourra se déclarer satisfaite d'une pareille adresse. Dans cette prévision, on commence déjà à s'entretenir, à Berlin, de la possibilité d'un coup d'état dirigé contre la chambre, et l'homme que l'on désigne pour présider le cabinet qui se trouverait chargé de cette exécution serait M. de Bismark-Schoenhausen, récemment autorisé près la cour des Tuileries.

Quoiqu'il en soit, la présentation de cette adresse a eu lieu samedi dernier. Le roi a répondu à la députation :

« J'ai entendu avec plaisir les assurances de » fidélité et de dévouement loyal que vous m'a- » vez exprimées.

» Je vous répète encore que je suis toujours » sur le terrain de la constitution que j'ai jurée » et du programme de 1858 ; j'y suis avec mon » ministère.

« Vous avez relevé une phrase de mon pro- » gramme de 1858 ; relisez-le ligne par ligne ; » vous connaîtrez alors parfaitement mes inten- » tions. »

On parle d'un changement de ministère dans le sens progressiste.

A Vienne, il est question de la sécularisation, moyennant indemnité, des biens appartenant au clergé et aux couvents.

La chambre de Turin vient de donner un vote de confiance au cabinet Ratazzi. Elle a approuvé la conduite du gouvernement dans l'affaire de Sarnico.

Une dépêche de Rome, 8 juin (soir), nous apprend que la fête de la canonisation a eu lieu

avec un ordre parfait. La cérémonie a duré six heures. Quarante-quatre cardinaux, deux cents quarante-trois évêques et le corps diplomatique y assistaient. La basilique du Vatican était magnifiquement décorée et éclairée par dix mille cierges. Le marquis de Lavalette a donné trois mille francs pour la canonisation.

Le bruit d'un projet d'abdication du roi Léopold prend, de jour en jour, plus de consistance. Sa santé chancelante le fera démettre en faveur du duc de Brabant.

L'ancienne régente du Portugal, l'infante Isabelle, a obtenu, le 5 juin, une audience du Saint-Père.

Les nouvelles de Raguse, du 2 juin, nous apprennent qu'Abdi-Pacha, avec 12,000 Turcs, a attaqué Mirko qui était à la tête de 8,000 Monténégrins. Les Turcs auraient perdu 400 hommes, et les Montagnards 200. — Dervisch-Pacha n'a pas encore quitté l'Herzégowine.

Des résolutions énergiques viennent d'être prises, à la suite de *pronunciamentos*, dans des assemblées tenues à la Vera-Cruz, à Orizaba, à Cordova et dans d'autres villes mexicaines ; en voici un extrait :

« L'autorité du président actuel de la république est désavouée. — Le général don Juan N. Almonte est reconnu comme dictateur de la république et chef suprême des forces qui adhéreront au plan. — Ledit général a pouvoir complet pour se mettre en rapport avec les chefs des forces alliées qui sont maintenant sur le territoire de la république, et pour convoquer une assemblée nationale qui, prenant en considération l'état déplorable du pays, déclarera quelle forme de gouvernement il est le plus convenable d'établir afin de détruire l'anarchie dans sa racine et d'assurer aux Mexicains la paix qu'ils désirent depuis si long-temps ; afin de pouvoir réparer les nombreuses pertes qu'ils ont souffertes durant la guerre civile qui, pendant tant d'années, a désolé la république tout entière. »

La situation n'a point changé en Amérique. Des batailles, de grandes batailles vont être livrées, dit le *Constitutionnel*, et sont peut-être déjà livrées à l'heure où nous parlons. Il est impossible, en effet, que les armées du Nord et les armées du Sud, en présence à Corinth et à Richmond, n'en viennent pas aux mains.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

New-York, 27 mai.

Le général fédéral Banks, attaqué par les confédérés, s'est retiré à Winchester, où il a eu encore à soutenir l'attaque de quinze mille confédérés sous les ordres de Johnston Evell. La force de Banks était réduite à 4,000 hommes par suite des renforts envoyés au général Mac-Dowell. Banks s'est replié sur Williamsburg, et traversant le Potomac. A passé de l'Etat de Virginie dans celui de Maryland, toujours poursuivi par les confédérés. Ses pertes sont considérables. Les confédérés ont ainsi regagné le commandement de la vallée de Shenandoah, et leur marche inattendue vers le Maryland et Washington a cause de l'agitation dans le Nord.

Des troubles ont eu lieu à Baltimore ; des personnes connues pour leurs tendances séparatistes ont été attaquées par la foule.

L'ordre est aujourd'hui rétabli.

Le président Lincoln a pris possession de tous les chemins de fer, pour le transport des troupes.

Les gouvernements d'York, de Pensylvanie et de Massachusets ont fait appel à la milice pour qu'elle aille défendre Washington. Plusieurs régiments sont partis pour Washington.

New-York, 29 mai.

L'agitation occasionnée par la défaite de Banks diminue. Ce général a reçu des renforts. Le bruit court que les confédérés sont retournés à Winchester. Les enrôlements dans l'armée générale recommencent. Le général Mac-Clellan a battu un corps confédéré entre Richmond et Frédéricksburg. Il a été proposé à la Chambre des représentants, une loi prononçant la confiscation des biens des personnes qui exercent des fonctions publiques sous le gouvernement confédéré et de celles qui ne déposeront pas les armes dans un délai de soixante jours.

La Chambre a rejeté une autre proposition ayant pour objet la confiscation des esclaves.

Change 114 1/2, 114 3/4. Coton middling 30 1/2. Or, 3 5/8 d'agio. Les céréales ont baissé.

New-York, 29 mai, soir.

Le général fédéral Banks, battu à Winchester par les confédérés, a dû repasser le Potomac. De là une grande consternation à Washington. Aux dernières dates, l'alarme n'avait pas cessé.

Les fédéraux ont pris Natchez-House sur le Mississippi. La Chambre des représentants a adopté un bill pour la confiscation des biens des confédérés qui ne déposeront pas les armes dans un délai de soixante jours.

Personne ne doute que les confédérés ne fassent une résistance désespérée à Richmond.

A Corinth, le général Mac-Clellan procède avec lenteur.

Quelques envois de coton venant de l'intérieur sont arrivés sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

premier mot qu'elle lui avait dit de ses inquiétudes. Le major ignorait tout, et, je le confesse à l'honneur de Marie, ce n'était pas son propre malheur, sa propre honte qu'elle déplorait, mais la douleur de son père qu'elle aimait par dessus tout.

« — Livrez-moi au mépris, à la misère, aux sarcasmes des hommes, sécriait-elle, mais sauvez mon père de la honte et sauvez-moi de sa malédiction. L'honneur est tout pour lui, et s'il apprend que sa fille est tombée si bas, il en mourra de chagrin, je le sais.

» Je sentis qu'elle avait raison, et sa profonde affliction me déchira le cœur. Dieu est plus miséricordieux que les hommes pour ces fautes-là comme pour les autres. Je savais qu'aux yeux du monde la faute de Marie rejaillirait sur son père, qu'on ferait sentir au major qu'une tache souillait son nom. Je renvoyai donc l'infortunée chez-elle, en lui promettant de chercher les moyens de tenir l'affaire secrète. J'y avais avec ma sœur, qui vivait chez moi, et nous convînmes de ne rien dire à Rabenau. Le chagrin de Marie et son état avaient pâli ses joues et terni l'éclat de ses yeux, et son père, inquiet pour sa santé, me permit de l'emmener pour quelque temps en Thuringe, où l'air pur et vif des montagnes la fortifierait, disions-nous. Elle parvint à cacher sa faute à tous les yeux, et nous partîmes. C'est à Eisenach que son enfant vit le jour. Quelques semaines après sa naissance, nous le primes, Marguerite et moi, sous notre protection, et nous jurâmes à la jeune mère désolée de lui tenir lieu de parents. A peine remise, elle repartit pour la Silésie. Elle perdit dès lors le gai

Raguse, 8 juin.

Le 3, Dervish-Pacha a forcé le passage de Rucistimos et a occupé Nischich. Les pertes qu'il a faites ne sont pas bien connues; on sait seulement qu'elles sont considérables.

L'armée ottomane qui opère du côté de l'Albanie est toujours entre Spuz et Piperi.

Saint-Petersbourg, 8 juin.

La Gazette de la Bourse publie un décret impérial qui autorise l'exportation libre de l'argent en espèces et en lingots. Les dispositions actuellement en vigueur sont maintenues seulement pour la petite monnaie d'argent.

Cassel, 9 juin.

La pression exercée sur les décisions du prince-électeur ne fait avancer que bien lentement la formation du nouveau cabinet. On ne sait même rien de certain à cet égard, bien que dans les circonstances actuelles, l'avènement d'un ministère répondant aux vœux du pays paraisse probable. Toutes les listes mises en circulation jusqu'à présent, ne reposent sur aucune certitude.

Vienne, 9 juin.

Mostar, 8 juin. — Dervish-Pacha s'étant dirigé par Banjani vers Niksich, a rencontré les Monténégrins près de Trubjero. Après les avoir battus deux fois, non sans essayer des pertes considérables, près de la rivière Zeta, il est parvenu à pénétrer dans la plaine où est Niksich. Cette ville et la forteresse ont été ravitaillées mardi dernier.

Turin, 8 juin.

Une dépêche ministérielle adressée de Vienne aux bureaux de poste en Vénétie défend l'envoi des journaux italiens dans l'intérieur de la Vénétie.

De nombreuses arrestations ont eu lieu en Vénétie.

Turin, 9 juin.

Garibaldi s'est rendu hier à Locarno, en Suisse, sur l'invitation de la municipalité.

Madrid, 9 juin.

La Correspondancia, organe semi-officiel, dit que l'Espagne agira en Amérique comme elle a fait à Naples, à Turin. Jalouse de sa propre indépendance, elle n'attendra pas à celle d'autrui. L'Espagne reconnaîtra les faits accomplis, si l'Europe les sanctionne. Elle ne reconnaîtra jamais les faits qui seraient blessants pour sa dignité et contraires à ses intérêts.

Londres, 9 juin.

Le marché au froment est actif pleins prix. Le prix de l'orge n'a pas changé.

Le marché aux avoines est languissant. La qualité inférieure a baissé d'un schelling.

Le paquebot Niagara a apporté 37,709 dollars.

Paris.

9 juin, au soir.

Aujourd'hui M. Legris a lu au Corps législatif son rapport sur les créations de surtaxes et impôts nouveaux.

La commission repousse la surtaxe sur le sel. Elle adopte la surtaxe sur le sucre, dont la perception commencerait le 1^{er} juillet 1862.

La commission repousse l'impôt, sur les factures et quittances; elle repousse également l'augmentation sur les droits fixes d'enregistrement.

La commission propose l'acceptation de l'augmentation du timbre de dimension, elle propose encore l'établissement temporaire du second décime sur l'enregistrement, qui produirait environ 27 millions et permettrait de maintenir l'équilibre du budget.

La commission, d'accord avec le Conseil d'Etat, a décidé l'impôt sur les chevaux et les voitures, seulement applicable dans les communes au-dessus de 1,200 habitants.

La commission repousse l'amendement Castignac imposant les revenus, capitaux et mobiliers.

On assure que le départ de l'Empereur et de l'Impératrice pour les départements du centre est fixé au 5 juillet. L'itinéraire n'est pas fixé encore; il paraît seulement certain que

LL. MM. visiteront Clermont-Ferrand, Nevers et Bourges.

— L'Empereur et l'Impératrice partent lundi pour Fontainebleau. Le voyage de LL. MM. dans les départements du centre reste fixé aux premiers jours du mois prochain. L'Empereur passera à Vichy une partie de juillet, et la seconde quinzaine d'août au camp de Châlons.

M. de la Guéronnière, n'ayant pu s'entendre avec M. du Hamel pour la direction politique de l'Echo de la Presse, va fonder un nouveau journal intitulé: La France. Cette feuille sera libérale et conservatrice.

— On dément positivement dans les cercles officiels la rumeur d'après laquelle une alliance serait concertée entre la France, la Russie et la Prusse, en vue du règlement des questions politiques à l'ordre du jour en Europe.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Voici, d'après le Pays, l'adresse envoyée à l'Empereur par la chambre de commerce de Bordeaux, relativement au chemin de fer du littoral méditerranéen:

« Sire,

« Votre Majesté a voulu entendre les nombreux représentants des départements du Midi, qui sont accourus à Paris afin d'exposer les vœux des populations au sujet d'une question des plus graves.

« La chambre de commerce de Bordeaux a le droit d'être fière de ce que son président a eu l'honneur de porter la parole au nom de cette assemblée, qui venait démontrer quels intérêts se rattachent à l'exécution du chemin de fer de Cette à Marseille par le littoral.

« L'enquête de cette affaire, qui est un sujet si vif de préoccupations, a donc été dirigée par Votre Majesté, a été instruite sous ses yeux.

« On vous l'a dit, Sire, et on a dit la vérité, la ville de Bordeaux a un intérêt immense à ce que des transports directs aussi faciles, aussi économiques, aussi dégagés d'entraves que possible, s'établissent entre elle et Marseille. Ce moyen seul rend praticable la réalisation de ce vaste système de transit entre l'Océan et la Méditerranée, dont on poursuit la réalisation avec une intelligente ardeur, et en vue duquel s'organisent des lignes de steamers reliant notre port à ceux de l'Angleterre.

« La chambre de commerce organe des vœux et des besoins d'une foule de négociants, d'industriels et de travailleurs, s'adresse avec d'autant plus de confiance à Votre Majesté qu'elle ne saurait jamais oublier quel accueil elle a trouvé près de vous, Sire, lorsqu'en 1852 et en 1859 il lui fut donné de vous recevoir.

« Nous n'avons pas l'intention de revenir sur des considérations et des arguments qui sont présents à l'esprit de Votre Majesté et qui ont été si souvent débattus devant les hauts fonctionnaires qu'elle a investis des plus éminentes missions administratives.

« La décision de Votre Majesté est attendue avec une vive anxiété que tempère la confiance. On sait que la voix des intérêts généraux peut seule arriver jusqu'à vous, Sire, et dans le long espace qui s'étend entre l'embouchure de la Gironde et le port de Marseille, personne ne doute que votre Majesté, vers laquelle se tournent toutes les espérances, ne donne satisfaction à une demande soutenue avec la plus vive chaleur par tous les corps qui représentent les intérêts d'une vaste région de la France.

« Les adresses, les délibérations des conseils généraux, des conseils municipaux, des chambres de commerce d'une quinzaine de départements, les travaux du comité central de l'Hérault, toutes ces manifestations énergiques sont connues de Votre Majesté. Qu'il nous soit

séducteur; néanmoins elle refusa; elle jugeait que sa faute la rendait indigne d'un tel homme. Mais Schlettendorf ne se découragea point; il lui amena sa petite fille, et Marie, qui avait résisté avec constance aux prières du père, se sentit faiblir lorsque l'enfant lui dit: « Je n'ai pas de mère: oh! de grâce, deviens la mienne! » Elle réfléchit combien il lui avait été fatal à elle-même d'être privée de la sollicitude maternelle; elle songea à son propre enfant, à qui Dieu avait accordé l'affection de cœurs sensibles, et elle résolut de rendre à la fille du comte ce que nous faisons pour Oscar. — Vous savez comment elle a rempli ce devoir. — D'un autre côté, son père lui disait: « Si tu veux que je meure tranquille, ne me refuse pas la certitude de te laisser sous la protection d'un tel mari. » Ces prières firent le reste, et elle devint la comtesse Schlettendorf.

« Son père mourut avant le mariage, et elle me légua son petit patrimoine afin que je pusse en disposer en faveur de son fils. Mais il y a quelques années, je reçus la visite de Kielsky; il se disait dans un extrême embarras d'argent, et venait me demander l'adresse de Marie, sachant qu'elle avait hérité de deux à trois mille thalers. Cette démarche m'effraya; je compris que, s'il apprenait son brillant mariage, il la persécuterait pour lui extorquer de l'argent. Je n'avais que trop bien pénétré la bassesse de cet homme. Je donnai donc, pour sauver la mère, la fortune de l'enfant. Kielsky accepta et ne charcha point à en savoir davantage; il crut que je voulais simplement préserver Marie du danger d'une nouvelle séduction.

permis d'y renouveler notre adhésion, et de supplier respectueusement Votre Majesté de faire un grand acte de justice qu'accueillera une reconnaissance unanime et profonde. — (Suivent les signatures.)

Revue des Journaux.

On lit dans l'Echo de la Presse, sous la signature de M. Armand Le Gallais:

« Le journal l'Espagne militaire prétend que les nouvelles les plus dignes de foi du théâtre de la guerre s'accordent à assurer que non-seulement les Français ne rencontreront pas de résistance au Mexique, mais qu'à l'instar de la manœuvre qui eut lieu lors de l'expédition de Barradas, on essaiera de leur couper la retraite et les communications avec la Vera-Cruz.

« Nous ignorons quels sont les stratèges qui rédigent l'Espagne militaire, mais nous savons que l'armée française réunit la prudence au courage et cela nous suffit. »

M. Neffizer, directeur du Temps, estime que les incidents de Brescia peuvent ne créer qu'une irritation momentanée, attendu que les Italiens ont trop de tact politique pour nourrir de longues rancunes et ne point faire à la nécessité le sacrifice de leurs ressentiments; mais la loi sur les associations lui paraît un symptôme plus grave.

« Elle indique, poursuit-il, un mouvement trop accentué vers la résistance. Il est dans la nature des associations politiques de gêner la marche des gouvernements, et l'on ne peut nier qu'en Italie surtout elles n'aient fait passer plus d'un mauvais moment aux divers ministères qui se sont succédé. Mais là n'est pas toute la question: les associations italiennes ont eu de très-grands avantages; elles ont montré à nu les frémissements de la nation, et par les violences qu'elles pouvaient faire craindre, elles ont été une des grandes forces du gouvernement vis-à-vis de la diplomatie. M. Ricasoli qui ne les aimait pas, les respectait néanmoins, et, soit scrupule de légalité, soit tact politique, il faisait bien. En portant la main sur elles, il nous semble que le gouvernement italien se désarme, et que la force qu'il peut montrer vis-à-vis de la révolution, à l'intérieur, se convertira en faiblesse vis-à-vis de l'Europe. Jusqu'à ce que l'Italie soit arrivée à ses fins, il faut qu'elle se montre à la fois patiente et frémissante. Le problème est épineux, nous le savons bien, et la mesure difficile à garder, mais le succès est à ce prix. La diplomatie, si elle n'est constamment tenue en haleine, ne fera rien pour l'achèvement de l'unité italienne. »

On lit dans l'Indépendance belge:

« L'Empereur est plus décidé que jamais à poursuivre au Mexique l'exécution de ses projets. Au fond, il n'est pas aussi contraire qu'on le suppose de l'abstention de l'Angleterre et de l'Espagne; son isolement le laisse beaucoup plus libre d'agir selon ses propres vues.

« On se trompe également quand on s'imaginerait qu'il avait attaché une grande valeur à la candidature du prince Maximilien et qu'il lui en a coûté beaucoup pour en faire le sacrifice. Je crois que l'Empereur ne s'est jamais fait illusion sur la possibilité d'imposer aux Mexicains cette candidature; en la mettant en avant, la France a voulu faire preuve de désintéressement; elle était bien sûre qu'elle ne deviendrait jamais un obstacle à l'accomplissement de ses projets.

« Ces projets ne sont pas encore bien con-

— Est-il possible! s'écria le baron indigné. Et un pareil scélérat demeure impuni?

J'ai si peu de besoins, reprit le pasteur, que mon traitement me permettait de donner à Oscar une éducation convenable. Mais, il y a sept ou huit mois, je reçus du comte Schlettendorf une lettre qui m'annonçait la mort de sa femme. « Elle m'a confié, m'écrivait-il, qu'elle a un fils » que vous élevez avec une sollicitude paternelle; je lègue à Oscar, jusqu'à sa vingt-huitième année révolue, une rente annuelle de cent louis, à toucher dans une maison de banque de Francfort. Continuez, je vous en supplie, d'être le guide et l'appui de cet enfant. Si je n'avais pas déjà un pied dans la tombe, je tiendrais moi-même lieu de père au fils de ma chère Marie, pour m'acquitter autant que possible de ce qu'elle a fait pour ma fille. » — Cette preuve d'un cœur noble et généreux m'a profondément touché.

Un éclair de fierté illumina l'œil d'Alexandre. — Oh! vous ne savez pas, s'écria-t-il, vous ne soupçonnez pas quel grand cœur c'était? Je suis certain que si Marie eût eu la confiance de lui avouer sa faute, son estime et son amour pour elle n'en aurait point souffert, et que nous n'aurions pas à déplorer les deux fatales catastrophes qui nous ont enlevé coup sur coup la comtesse et le comte, alors qu'ils pouvaient espérer encore de longs jours de bonheur. Le défaut de confiance, hélas! je l'ai éprouvé moi-même, c'est le serpent du paradis de l'amour! Vous venez de me faire connaître les intentions de mon beau-père: ce sont aussi les miennes; ce qu'il n'a pu faire lui-même, permettez-moi d'être le père d'Oscar, Paula

nus, mais ils se développeront peu à peu, selon que les permettront les circonstances.

« On ne fait pas de doute que le renversement du gouvernement de Juarez puisse être le but vrai de notre expédition; mais ce gouvernement renversé, il faudra nécessairement en établir un autre, et cette tâche nous incombera naturellement.

« Dans l'impossibilité d'établir au Mexique un gouvernement monarchique, on trouvera une raison pour y établir à tout jamais l'influence française sous la forme mitigée d'un protectorat comme celui de l'Angleterre aux îles Ioniennes. On ferait du Mexique une colonie française, avec des institutions libérales, et on lui laisserait la plus grande mesure d'autonomie possible. On lui épargnerait d'autant moins les libertés politiques, qu'on chercherait surtout à en tirer des avantages commerciaux.

« Ce serait, pense-t-on à Paris, un précieux débouché pour notre industrie et un vaste champ ouvert à la production; il paraît qu'on songe à y introduire la culture du coton sur une grande échelle.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

Notre illustre compatriote, le maréchal Canrobert a pris possession du commandement du camp de Châlons.

Par arrêté du 9 juin courant, M. Theilbac, surnuméraire de l'enregistrement et des domaines à Montauban, a été nommé receveur à Salviac (Lot), en remplacement de M. Rosseloty, nommé au bureau d'Auvillars (Tarn-et-Garonne).

La grande solennité de la Pentecôte a été célébrée dimanche dans toutes les églises de Cahors, au milieu d'un grand concours de fidèles.

On nous prie d'annoncer qu'au premier jour un grand Concert sera donné par M^{me} Bailly Labat, première chanteuse du théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles, et des théâtres de Toulouse, Lille, etc., avec le concours de M. Labat, première basse chantante des théâtres de Toulouse, Liège, Lille, etc., et de quelques amateurs de la ville.

L'affiche du jour donnera les détails du spectacle.

S'adresser pour les billets à l'hôtel des Ambassadeurs et chez M. Godinaud, marchand de musique.

On nous écrit de Lauzès:

Samedi dernier, 7 du courant, avait lieu notre foire de juin. Un temps assez beau, mais excessivement chaud, l'a favorisée; aussi a-t-elle été bien garnie. Il s'est fait un bon nombre d'affaires. Les brebis et les moutons se sont, comme aux foires des environs, vendus à des prix assez élevés. Il s'y est vendu des bœufs d'attelage à un assez bon prix, mais en petit nombre, car nos cultivateurs prévoient que les fourrages manqueront, et ils ne veulent pas, par conséquent, trop garnir leurs écuries.

Depuis quelques jours, différents vols de poules, dindons, rasoirs et autres objets se commettaient aux environs de Cahors. La police qui se mit à la recherche du coupable, arrêté, lundi dernier, le nommé L..., du canton de Bretenoux, et la nommée X..., sa complice, de Mechmont.

Procès-verbal a été dressé contre eux. Ils ont été conduits à la maison d'arrêt.

recueillera avec des larmes de bonheur l'enfant de Marie comme un aimable intercesseur qui lui demandera le pardon de ma faute, et la présence d'Oscar me rappellera doublement les torts que j'ai à expier.

— Non, répliqua vivement le pasteur, vous n'avez point le droit de me prendre cet enfant; que deviendrai-je sans lui et quel ne serait pas le chagrin de Marguerite! Vous avez femme et enfant; et nous, nous qui sommes vieux, nous n'avons que lui seul.

— Vous avez raison. Je ne veux pas vous affliger, et vous possédez d'ailleurs des droits antérieurs aux miens et plus sacrés; toutefois, je serai un ami pour Oscar et son plus ardent protecteur après vous.

— Il n'en aura jamais trop, répliqua le pasteur avec joie, et c'est à vous qu'il sera confié quand Dieu me rappellera à lui.

— Laissez-moi l'emmener momentanément auprès de Paula.

— J'y consens volontiers. Maintenant, venez prendre un peu de repos et de distraction.

Mais la transition de la douleur à la joie avait été trop subite pour qu'Alexandre se remit si aisément. Il aurait continué son voyage sur-le-champ malgré la neige et l'obscurité, sans l'énergique opposition du pasteur. Ce dernier se chargea avec plaisir de distribuer aux incendiés des secours de la part du baron et de les assister de ses conseils.

Oscar fut au comble du bonheur en apprenant que l'étranger qui avait été l'ami intime de sa mère, désirait l'avoir pour compagnon de voyage. Le lendemain matin ils partirent, accompagnés des bénédictions et des vœux de M. Lachmann et de Marguerite, qui pleuraient de joie.

G. RAIMUND.

(La suite au prochain numéro.)

Dans la soirée du 7 juin, le nommé Dromagnet, âgé de 24 ans, chanteur ambulant, de Nantes, sortait d'une auberge où il avait fait de copieuses libations, et proférait contre la police et la gendarmerie des invectives grossières. Cet homme fut aussitôt arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

C'est le 10 de ce mois qu'a expiré le délai accordé aux conscrits de 1862 pour l'exonération du service militaire. On dit que le nombre des demandes de remplacement n'atteindra pas le chiffre des précédentes années.

Une particularité curieuse, dit un journal, se présente en ce moment dans le firmament étoilé. C'est l'aspect des deux plus grandes planètes qui, quoique distantes de 150 millions de lieues l'une de l'autre, paraissent extrêmement rapprochées. Elles se montrent le soir, vers la partie sud-ouest du ciel, dans la constellation du Lion.

L'une, qui est Jupiter, apparaît comme l'étoile la plus brillante du firmament. L'autre, qui est Saturne, et qui est placée à la droite de Jupiter, est d'un volume plus petit, d'un éclat plus faible et un peu rougeâtre. Jupiter, qui fait sa révolution autour du soleil en douze ans environ, commence à s'éloigner de Saturne, qui fait la sienne en un laps de temps d'environ vingt-sept ans.

Elles sont comme les deux aiguilles d'une montre qui, alternativement, se rapprochent et s'éloignent.

La cour de cassation, dans sa séance du 19 mai, a décidé qu'un fils qui a acquis un immeuble conjointement avec son père, sous la condition que l'immeuble serait partagé entre eux dans la proportion des paiements effectués par chacun, peut être condamné à rapporter l'immeuble tout entier à la succession de son père décédé, s'il est justifié que c'est de ce dernier que provenait le prix qui a été payé nonobstant les énonciations des quittances qui attribuaient certains paiements au fils.

Le tribunal de Nevers vient de rendre, dans une question qui n'a pas encore de précédents, un jugement qui aura un certain retentissement, parce que les questions qu'il tranche intéressent à la fois tous les libraires de France et toutes les maisons d'éducation laïques et religieuses.

Le tribunal a décidé que le fait, par une de ces maisons, de vendre aux élèves tous les livres d'éducation et religion en usage dans l'établissement ne pouvait donner lieu à une action en dommages-intérêts de la part des libraires résidant dans la même localité que ces établissements.

La cour de cassation (chambre criminelle) a rendu, dans son audience du 24 mai, une décision qui intéresse le barreau.

L'avocat est, par sa profession, rangé dans la catégorie des dépositaires qui peuvent refuser de révéler à la justice les secrets qui leur sont confiés en leur qualité; si donc un avocat appelé comme témoin devant un juge d'instruction refuse de répondre aux questions du magistrat en alléguant sa qualité, c'est à tort et en violation de l'art. 375 du Code pénal que ce magistrat le condamne, pour ce refus, à l'amende portée par l'article 80 du Code d'instruction criminelle.

L'annulation qui résulte de cette violation de la loi doit être prononcée sans renvoi devant un autre juge; ce renvoi, en effet, serait sans intérêt juridique, car, admettant la qualité d'avocat non contestée, le refus de déposer ne constitue plus aucune infraction à la loi, et le juge de renvoi ne pourrait que se borner à la constater de nouveau, sans qu'il lui soit possible de prononcer aucune amende.

Cassation, sans renvoi, sur le pourvoi du sieur Briou, avocat à Bar-le-Duc, d'une ordonnance du juge d'instruction près le siège, du 6 mars 1862, qui l'a condamné à 60 fr. d'amende pour refus de déposer comme témoin.

M. Meynard de Franc, conseiller rapporteur; M. Guyho, avocat-général, conclusions conformes. Plaidant: M^e Bosviel, avocat.

La cour de cassation vient de décider que la loi du drainage s'applique non-seulement au cas où le terrain est desséché par des égouttements souterrains, mais encore à celui où le propriétaire cherche à se débarrasser des eaux pluviales et torrentielles.

Lorsque le drainage exige l'approfondissement et l'élargissement d'un ruisseau qui coule dans le fond inférieur, il n'est pas nécessaire de procéder à l'expropriation du terrain pris pour l'élargissement du fossé. L'article 4 de la loi n'exige l'expropriation que lorsque des travaux de drainage ayant le caractère de travaux

d'utilité publique sont exécutés par des associations de propriétaires, des communes et des départements. Hors ce cas, le particulier qui, pour les opérations du drainage, enlève à son voisin la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement du ruisseau, n'est tenu qu'à une indemnité que le juge de paix a mission de régler, sauf appel au tribunal d'arrondissement.

L'Académie des sciences a reçu dernièrement une communication qui doit intéresser tous les amis du progrès et de l'humanité; cette communication démontre la possibilité de faire disparaître le goitre, cet élément du crétinisme.

Santiago, capitale du Chili, est située dans les Andes, où le goitre est endémique, comme dans certaines parties de la Suisse et de l'Autriche. M. D..., consul de Belgique, étant venu s'y établir avec sa famille, ses deux filles, dont l'une était âgée de dix et l'autre de douze ans, furent goitrées au bout de quinze mois. Alarmé sur l'état de ses enfants, M. D... consulte un médecin du pays, qui lui conseille de les éloigner immédiatement, et les deux jeunes filles, renvoyées en Europe avec leur mère, ne tardèrent pas à voir disparaître cette hideuse infirmité.

D'autres exemples de la disparition du goitre par le changement de pays sont fournis par une troupe d'émigrants du Valais établis en Algérie. Parmi ces émigrants il y avait un grand nombre de goitreux; or, en moins de trois ans, ceux qui avaient survécu aux fièvres du pays étaient débarrassés de leurs goitres. Ces deux faits viennent démontrer que l'on peut guérir cette infirmité, que l'on avait jusqu'ici regardée comme incurable.

Le tribunal correctionnel de Toulouse a statué, dans une de ces dernières audiences, sur une question intéressante en propriété littéraire.

A l'occasion de la représentation sur notre théâtre de deux charmantes comédies-vaudevilles, *Gentil-Bernard* et *La Poudre aux yeux*, des analyses de ces pièces avaient été publiées et vendues dans l'intérieur de la salle. MM. Michel Levy frères, libraires à Paris, propriétaires et éditeurs des deux comédies, ont poursuivis les auteurs de ces analyses comme coupables de contrefaçon. D'après eux, les analyses donnent le plan de la pièce; son ensemble et la mise en scène portent atteinte à leur droit de propriété, et peuvent créer une concurrence nuisible, en dispensant le spectateur d'acheter la pièce originale.

Le tribunal, tout en ne prononçant qu'une condamnation minime, a reconnu l'existence du délit de contrefaçon.

Voici un cas d'empoisonnement que les artistes musiciens feront bien de méditer, dit le *Nord*. Beaucoup d'exécutants qui font usage d'instruments de cuivre, ont la mauvaise habitude d'aspirer la matière humide qui reste à l'intérieur, pour la rejeter ensuite, mais dont une partie reste dans la bouche. Un cas, nous assure-t-on, vient de se présenter d'une manière très-concluante et surtout très-déplorable; il a occasionné la mort de la victime, après deux jours d'affreuses souffrances. C'était un élève musicien au corps des sapeurs-pompier de la ville de Bruxelles, âgé de 29 ans. On l'avait transporté à l'hôpital Saint-Pierre après les premiers symptômes graves, mais déjà il était trop tard.

Une note publiée par un grand nombre de journaux, touchant l'emploi du *datura stramonium* comme remède contre la rage, donne lieu aux réclamations de plusieurs membres du corps médical. Dans ces réclamations, que nous trouvons simultanément dans plusieurs journaux de province, on s'accorde à rappeler que la *datura* est un poison violent qui ne saurait être employé, au moins à la dose indiquée dans la prétendue recette du Père Legrand. Ainsi, nous lisons dans une lettre de M. le docteur Molas, adressée au *Courrier du Gers*:

« J'ai lu avec effroi dans l'un des derniers numéros de votre estimable journal la recette d'un remède contre la rage. Ce remède, indiqué par le R. P. Legrand, missionnaire de Cochinchine, consiste à faire bouillir trois poignées *datura stramonium* (pomme épineuse) dans un litre d'eau jusqu'à réduction de moitié et de faire avaler cette dose.

» Il est bon que les personnes qui seraient tentées de faire usage d'un tel remède sachent que trois poignées de feuilles sèches de *datura* pèsent au minimum de 85 à 90 grammes, c'est-à-dire un tiers de plus que la dose suffisante, d'après MM. Trouseau et Pidoux, pour déterminer la mort, si la substance est administrée à l'état de simple infusion.

» Ce remède n'est donc qu'un violent poison qu'il faut se hâter de proscrire pour éviter des accidents regrettables. »

Voici, d'après le *Pays*, un remède simple, expérimenté avec succès par un médecin de la Nouvelle-Orléans sur les indications puisées dans un ouvrage du docteur professeur Marochetti, de Moscou.

M. Marochetti, chirurgien d'un hôpital à Moscou, se trouvant dans l'Ukraine, fut prié de donner des soins à des personnes mordues par un chien enragé. Pendant qu'il faisait ses préparatifs nécessaires, une députation de vieillards vint le supplier de laisser traiter ces infortunés par un paysan qui, depuis plusieurs années, jouissait d'une grande réputation pour la guérison de l'hydrophobie.

M. Marochetti y consentit à certaines conditions. Alors le paysan donna aux quatorze malades (le quinzième, jeune fille de seize ans, fut traitée, pour servir de contre-preuve, par les moyens ordinaires) 750 grammes par jour de décoction de sommités fleuries de *genêt jaune*. Plusieurs fois dans la journée il examinait le dessous de la langue, endroit où, suivant lui, devaient se former de petits boutons contenant le virus de la rage.

Ces boutons survinrent, en effet, du troisième au quatrième jour, et furent observés par M. Marochetti. A mesure qu'ils se formaient, le paysan les cautérisait avec une aiguille rougie au feu, après quoi le malade se gargarisait avec de la décoction de *genêt*.

Le résultat de ce traitement fut que les quatorze malades se trouvèrent guéris en six semaines, tandis que la jeune fille, traitée différemment, mourut le septième jour dans les convulsions de la rage. Trois ans après, M. Marochetti revit les quatorze malades, qui tous se portaient très-bien.

Se trouvant plus tard en Podolie, le même médecin eut une nouvelle occasion de confirmer cette précieuse découverte en sauvant la vie, à l'aide de ce traitement, à 26 personnes mordues par un chien enragé.

Dans un moment où l'on signale tant de cas d'hydrophobie, il serait bon de faire sur les animaux des essais de ces moyens curatifs, sans négliger, bien entendu, la cautérisation jusqu'à ce que leur efficacité soit parfaitement établie.

Un jugement destiné à faire révolution dans les habitudes des joueurs de billard, vient d'être rendu par le tribunal de simple police de Rouen. Lorsqu'on procède à la partie connue sous le nom de *poule*, il est une opération préliminaire indispensable, c'est le tirage des numéros qui doivent régler l'ordre des joueurs. Au moment où s'accomplit ce tirage, il est dans les habitudes des joueurs de jeter sur le tapis une minime somme, qu'on nomme *mise*, et le total de toutes ces mises est pris par celui auquel échoit le plus haut numéro.

Cette opération a reçu le nom de *bouillotte* ou *petite poule*.

Ce jeu, toléré depuis longues années et passé dans les mœurs, pour ne pas dire dans le sang de tous les joueurs de poule, n'avait jusqu'à présent été l'objet d'aucune inquisition de la part de la police de la ville. Il en était de ces modestes paris ce qu'il en est des jeux de cartes et de dominos tolérés par l'administration dans tous les établissements publics, et, comme pour ces jeux, messieurs les cafetiers, propriétaires de billards où ont fait la poule, vivaient dans la plus entière sécurité.

Elle est aujourd'hui singulièrement troublée; hélas! En effet, un cafetier de Rouen vient d'être poursuivi sous la prévention d'avoir tenu un jeu de hasard, parce qu'au tour du tapis de son billard il avait été procédé à la *petite bouillotte de santé*, accessoire obligé et préliminaire d'usage d'une partie de poule engagée dans son établissement.

Le jugement, tout en rendant hommage à la moralité parfaite du cafetier, laquelle n'était d'ailleurs mise en doute par personne, a reconnu qu'il y avait, dans le fait de la *bouillotte* ou *petite poule*, tenue de jeux de hasard dans le sens de l'article 475 du Code pénal, alors même que le cafetier n'avait rien perçu sur cette bouillotte et y était complètement étranger, et, en conséquence, lui appliquant le *minimum* de la peine, il a condamné le contrevenant à une amende de 1 fr.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 juin 1862.

21 Versements dont 3 nouveaux..... 2,115^f »
6 Remboursements dont 2 pour solde. 1,659 09

TAXE DU PAIN. — 10 juin 1862.

1^{re} qualité 39 c., 2^e qualité 36 c., 3^e qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^f 15^c; 2^e catégorie, 1^f 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^f 30^c; 2^e catégorie, 1^f 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^f 25^c; 2^e catégorie 1^f 15^c.

Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Lot-et-Garonne. — Un jeune homme de vingt ans, nommé Roudet, tailleur d'habits dans la commune de Tourtrès, épousa il y a quelques mois une jeune fille de dix-sept ans, nommée Marie Camus.

Les légèretés de la jeune femme ayant éveillé les soupçons du mari, celui-ci usa d'un procédé qui ne vieillit pas: il prétexta une absence et rentra dans la nuit du 4 juin, armé d'un fusil à deux coups. En franchissant le seuil de sa chambre, il vit à la clarté de la lune deux personnes se dresser sur son lit. Il fit feu sur l'homme d'abord et sur la femme ensuite. Le premier, atteint sous le menton, meurt immédiatement. La femme, frappée à peu près au même endroit, a néanmoins la force de se lever et d'appeler ses parents. Elle a vécu cinq heures encore et a reçu les secours de la religion. L'homme qui a succombé se nommait David; il était célibataire, âgé de quarante-quatre ans et cultivateur dans la commune de Tourtrès.

Après ce double meurtre, Roudet s'est rendu au bourg de Tourtrès, où il s'est constitué prisonnier entre les mains du garde-champêtre, auquel il a remis son fusil.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Toulouse. — M. Alexandre Dumège, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, depuis 1807, mainteneur des Jeux-Floraux, depuis 1836, membre de la Société impériale archéologique du midi de la France, inspecteur des antiquités du musée de Toulouse, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé vendredi, à sept heures du soir, à la suite d'une courte maladie. M. Dumège était né à la Haye (Hollande), le 3 décembre 1786; il était venu, dans son enfance, à Toulouse, qu'il n'a plus quittée. Il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire et d'archéologie, et entre autres une nouvelle édition de *l'Histoire du Languedoc*, de D. Vaissette.

(Journal de Toulouse.)

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 6 juin.

Chambre des députés. — M. Rattazzi déclare que le gouvernement n'a jamais autorisé les espérances prématurées d'une solution de la question romaine. Nous devons, dit-il, employer les moyens moraux, montrer notre volonté inébranlable d'occuper notre capitale, convaincre l'Europe de notre droit. Les manifestations d'enthousiasme qui ont accueilli le roi à Naples prouvent que le peuple italien veut absolument l'unité. Mais le gouvernement seul doit régler les armements. Je n'ai donné au général Garibaldi rien autre qu'une somme de 44,000 francs pour frais de son voyage. Je demande un vote de franche confiance ou de blâme. Le général Bixio a dit lui-même qu'il avait proposé au gouvernement, au nom de Garibaldi, une expédition étrangère aux affaires italiennes et favorable à la civilisation européenne. Mais le ministère a toujours refusé son adhésion à ce projet.

Plusieurs ordres du jour sont proposés.

Après une longue et vive discussion, la Chambre repousse l'enquête et adopte l'ordre du jour suivant, proposé par le député Minghetti:

« La Chambre, à la suite des explications données par les ministres sur les affaires de Sarnico, approuve la conduite du gouvernement, et, dans l'espoir qu'il saura, avec l'autorité des lois, maintenir toujours les prérogatives de la Couronne et du Parlement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a obtenu 189 voix contre 33. Il y a eu 28 abstentions. (Bayvet.)

(Correspondance particulière du journal de Toulouse.)

Rome, 3 juin.

Ce matin, Mgr. l'évêque d'Orléans a prêché dans l'église de Saint-André della Valle en faveur des chrétiens d'Orient qui rentrent dans le giron de l'église catholique. Bien que ce discours ait été improvisé, le savant prélat s'est montré fort éloquent. Plus de cent vingt évêques et une foule extraordinaire d'ecclésiastiques de toutes les nations et de séculiers occupaient l'église pour l'entendre, et plusieurs fois le prédicateur a été interrompu par des applaudissements, surtout lorsqu'il a dit que si les évêques français sont arrivés à Rome plus nombreux que de tout autre pays, c'est parce que la fille aînée de l'Eglise devait se presser avec plus de dévouement et de transport auprès de sa mère, l'Eglise romaine, et de son Chef, le successeur de Saint Pierre.

Mgr. Dupanloup, dans la première partie de son discours, a parlé des motifs qui ont amené les évêques à Rome, et de tout ce que représentent ces évêques. Dans la seconde partie, il a montré le devoir imposé à tous les chrétiens d'Occident de venir au secours des chrétiens d'Orient. L'orateur sacré, étonné des applaudissements qui avaient éclaté dans cette enceinte, a vivement interdit à son auditoire de renouveler de telles manifestations, et sa seconde partie a été écoutée en silence.

La quête a été faite ensuite aux portes de l'église par des prêtres. Une autre collecte aura lieu par souscriptions.

L'évêque d'Orléans, dans son discours, n'a pas abordé la politique. Il a dit seulement que c'est la division des puissances qui maintient encore l'empire ottoman, dont la chute serait un bonheur pour la civilisation. Il a appelé la Pologne une malheureuse nation, et Paris une ville dont la destinée future est inconnue.

Dix cardinaux, parmi lesquels l'archevêque de Paris, étaient aux premiers rangs de l'assistance.

Dimanche, à six heures du soir, l'évêque de Tulle a prêché aussi à l'église de Saint-Louis des Français, et il n'a parlé que de Rome et de Pie IX.

Le même jour, à midi, le cardinal Altieri, en présence des évêques qu'il avait réunis dans ses salons, a fait redire par deux cents jeunes gens les hymnes qu'ils avaient déjà chantés en l'honneur de Pie IX à Saint-Paul, à Saint-Agnès et sur la place du Vatican. Cette réunion musicale a paru étonner les prélats étrangers; mais à Rome qui oserait dire au cardinal Altieri: Eminence, vous vous trompez! Les jeunes choristes ont présenté, au nom de la jeunesse romaine, une Adresse à tous les évêques pour manifester leurs sentiments de dévouement au Saint-Père, comme Pontife et Roi, et pour faire hommage à l'épiscopat catholique. Ils ajoutent qu'ils représentent une réunion de jeunes étudiants.

Le cardinal Wiseman, se faisant l'organe de tous les évêques, a remercié ces jeunes gens et les a félicités de leurs sentiments, très-convaincu que, s'il était nécessaire, ils abandonneraient la poésie et la musique pour prendre les armes et défendre le Saint-Siège.

Les jeunes choristes ont répondu par des applaudissements aux paroles du cardinal.

Dimanche, 4^{er} juin, c'était la fête nationale du nouveau royaume d'Italie. Le comité national de Rome a publié une proclamation pour inviter les romains à se garder de toute manifestation; car le parti Sanfédiste, à présent renforcé par le concours de tous ceux qui sont venus de dehors, abuserait de la force: il exhortait à consacrer au secours des familles pauvres des émigrés l'argent que l'on aurait dû dépenser pour la fête nationale, et, enfin, il recommandait la patience et la résignation, attendu que le jour n'est pas loin où la capitale du royaume d'Italie, évacuée par l'armée française, cessera de vivre sous l'oppression du gouvernement des prêtres. Cette proclamation a été trouvée affichée sur les murs dans tous les quartiers de la ville.

Hier matin s'est réuni le conseil de guerre français pour prononcer sur l'assassin qui a tué, il y a trois semaines, un soldat français qui voulait jeter son chien dans le Tibre. Des habitants du Rhône Rogala avait organisé un complot pour arracher à la force publique leur ami, au moment où il était conduit à la Minerve, où siégeait le conseil de guerre. En effet, lorsque le prévenu sortit du château avec une escorte de soldats, une foule considérable se trouvait au fort Saint-Ange dans une attitude menaçante. Cependant elle n'osa rien tenter. Pendant la séance, la foule s'était augmentée dans les rues; mais en rentrant au château, le prévenu était escorté par une compagnie de soldats et quelques gendarmes. Cette attitude a tenu en respect les malveillants.

Hier est arrivée à Rome l'Infante Isabelle Marie, ancienne régente du Portugal. Sont arrivés aussi le cardinal Gousset, archevêque de Reims, l'évêque d'Alger et quelques autres prélats.

Le denier de Saint-Pierre, porté à Rome par les évêques, s'élève à une somme de 500,000 écus.

Le 7^o et le 29^o de ligne français seront les premiers à partir de Rome pour rentrer en France.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 18 mai:

« Il est certain que l'empereur a pris d'importantes résolutions à notre égard. Le grand-duc Constantin sera nommé vice-roi de Pologne. Un changement radical du système suivi depuis trente ans dans ce pays sera la conséquence de ce choix. Un régime légal et constitutionnel doit enfin, assure-t-on, faire place à l'arbitraire et au bon plaisir des gouvernants. « Si la promesse est suivie d'effet, le Czar trouvera à la fois gloire et profit. Si, au contraire, tout doit se borner à un changement de personnes, si la légalité ne va pas décidément succéder à la violence, la personne chargée du gouvernement de la Pologne ne saurait, quelque soit son rang, se flatter de faire régner le calme dans une nation ulcérée par de longues années d'oppressions et qui n'a jamais perdu la conscience de ses droits. « Les épreuves de la nation polonaise l'ont mûrie, sa patience est devenue de la force. Les conseillers de l'empereur monteraient peu de sagesse et de bonne foi s'ils n'étaient pas décidés à lui rendre justice.

« Quel motif a déterminé la cour de Russie aux mesures importantes qui nous sont annoncées de Saint-Petersbourg? Tel est en ce moment le sujet de toutes les conversations. D'après le plus grand nombre, ce résultat serait dû principalement aux conseils de l'empereur Napoléon!!! D'autres pensent que c'est une précaution contre l'Autriche. Si la vieille monarchie polonaise doit être un jour restaurée, on ne veut pas que l'initiative émane du cabinet de Vienne. Il en est enfin qui voient surtout dans cette nouvelle politique inaugurée à l'égard de la Pologne une concession à l'esprit du siècle, à l'opinion de l'Europe et aux sentiments mêmes de la majorité des Russes qui se prononcent de plus en plus contre l'état des choses existant en Pologne.

« Quoiqu'il en soit, on s'accorde à y voir un symptôme politique d'une haute portée et le présage d'événements d'une grande importance. La Pologne a toujours été pour la Russie un boulet aux pieds. En faisant droit aux justes vœux des populations polonaises, la Russie, loin de s'affaiblir se fortifiera. »

(Bayvet.)

MEXIQUE.

Un journal espagnol annonce que la population de Mexico s'était prononcée, à la date du 8 mai, en faveur des français, et que Juárez, avec ses ministres, s'était retiré à Queretaro. Cette nouvelle était prématurée au moment où elle a été publiée, mais il y a lieu de penser que le pronunciamiento qu'elle annonce est devenu quelques jours après une réalité.

(Havas.)

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Moyen de rendre aux noix sèches leur fraîcheur et leur goût primitif. — Faites les tremper pendant cinq ou six jours dans de l'eau pure; l'humidité pénètre peu à peu par les pores de la coquille dans l'intérieur de la noix, en fait tremper la chair et la rend tellement fraîche qu'on peut enlever la peau

jeune et amère, comme on le pratique pour les noix nouvellement cueillies.

On fera bien d'ajouter à l'eau, si on le désire, quelque peu de sel, qui l'empêche de se corrompre, et enlève aux noix le léger goût astringent qu'elles pourraient avoir contracté en séchant.

— En exécution de la décision impériale du 28 mai 1862, le corps d'occupation de Rome, réduit à une division, sera composé comme suit:

M. le général de division comte de Montebello commandant.

1^{re} brigade: M. le général de brigade Dumont, commandant.

3^e bataillon de chasseurs à pied, 7^e régiment d'infanterie, 19^e régiment d'infanterie.

2^e brigade: M. le général de brigade Micheler, commandant.

29^e et 59^e régiments d'infanterie.

3^e brigade: M. le général de brigade Ri-dault, commandant.

69^e et 71^e régiments d'infanterie.

Feront partie de la 1^{re} brigade: 2 batteries d'artillerie, une compagnie du génie, 2 escadrons de hussards.

Le 20^e bataillon de chasseurs, les 51^e et 62^e régiments d'infanterie et la 10^e compagnie du 2^e régiment du génie vont rentrer en France.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Institution préparatoire aux Ecoles du Gouvernement, dirigée par M. LORIOU, 49, rue d'Enfer, à Paris. La 1^{re} division comprend l'Ecole de marine; la 2^{me}, les candidats aux Ecoles polytechnique, militaire et centrale. De nouveaux cours seront ouverts le 14 juillet prochain pour les jeunes gens qui veulent employer utilement le temps des vacances, afin de se présenter aux concours de 1863.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu? 40 ans de succès? Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans incon vénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les prin. pharm^s du dép.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Vins. — La floraison s'accomplit bien, par un temps couvert, de façon à éviter la grillure; le fruit est petit dans beaucoup d'endroits. Néanmoins, les vigneron se défont en hâte de leurs réserves, à ce point qu'en Bourgogne, les buveurs paient, dans les cabarets, non au broc, mais à l'heure. Il s'agit, bien entendu du vin de 1860; le 61 tient ses prix avec fermeté partout. Grande activité en tonnellerie, et hausse sur les futailles.

Spiritueux. — La hausse persiste sur les alcools du nord. Le disponible vaut 65 fr., et le livrable sur les 4 derniers mois 61 à 62 fr.; les trois-six du Languedoc de 80 à 82 fr l'hect. Le tout à l'entrepôt. Les eaux-de-vie ne don-

nent lieu qu'à de très petites affaires. Il se vend quelques hectolitres de Montpellier pour le commerce de détail. Le seul article qui se place bien se sont les tafias, vendus couramment de 75 à 85 fr. l'hect.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE DE MAI. Table with columns for commodity (Froment, Méteil, etc.), weight (hectolitre, quintal métrique), and price.

PAIN (prix moyen). 1^{re} qualité, 0^f 44; 2^e qualité, 0^f 37; 3^e qualité, 0^f 33.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de mai.

Table with columns: Amenés, Vendus, Poids moyen, Prix moyen du kilog. Rows for Bœufs, Veaux, Moutons, Porcs.

VIANDE (prix moyen). Bœuf 1^f 05; Vache » 75; Veau 1^f 20; Mouton, 1^f 16 c. Porc, 1^f 36.

VILLE DE CAHORS. Marché aux grains. — Samedi, 7 juin 1862.

Table with columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment, Maïs.

BULLETTIN FINANCIER. BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for various financial instruments like 3 pour 100, Banque de France, etc.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances. 7 juin. Solignac, Marie-Antoinette (naturelle). 8 — Linas, Julien. 9 — Planacassagne, Philomène. Décès. 9 juin. Villès, Maria, sans profession, épouse de Corbonel-Guary. 11 — Bédudé, Léon-Cuillaume, 2 ans 10 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires. 8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE. Par le Dr JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

COMMISSION. Benzine Person EXPORATION.

Employée par tous les teinturiers-dégraisseurs de Paris pour le nettoyage des étoffes et des gants, sans laisser aucune odeur. 2 francs le litre (prix de détail pour Paris et la province); le flacon 75 centimes. Contenance exacte de ceux vendus jusqu'à ce jour au détail: 1 fr. 25 cent. Contre un mandat sur la poste de 9 francs, on expédie franco (pour tous les pays se trouvant sur une ligne de chemin de fer) une boîte de douze flacons. — DÉPÔT GÉNÉRAL, 33, rue Dauphine, à Paris.

ON DEMANDE COMME ASSOCIÉ,

pour fonder une MAISON DE NOUVEAUTÉS de la plus grande importance, à Cahors, un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, ayant été longtemps employé dans une maison de la même ville, et pouvant fournir, comme capacités et moralité, des renseignements irréprochables. — Mise de fonds presque insignifiante.

Pour plus amples renseignements, écrire à M. MERCIER, négociant, 15, rue des fossés Montmartre, à Paris.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honorèrent de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

AVIS AUX INSTITUTEURS

SOUS PRESSE Paraîtra prochainement, chez M^{me} Richard, à Cahors

MÉTHODE DE LECTURE

à la portée de toutes les intelligences Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes. Par ANNA RESSEGUIER, Institutrice brevetée, à Pern (Lot).

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. CASTANET

Cartes de Visite

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE; NÉVRALGIES; ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme LA BROSSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 33, Paris. Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTERSPOON ET C^e, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE. Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres. PASTILLES de MENTHE ANGLAISE supérieures. Au dépôt central, chez M. Vinel, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.

BALS PUNCH-GRASSOT BALS

ET SOIRÉES. Ce délicieux tonique peut se prendre indéfiniment chaud ou froid, sans rien perdre de son arôme distingué; c'est non-seulement une liqueur agréable, mais encore un excellent et puissant digestif, particulièrement recommandé par les médecins. Dépôt chez M. Fonarme, café-suisse, à Figeac, dépositaire pour l'arrondissement.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.